

L'AIDE AUX EMPLOYEURS

Une aide unique pour les contrats conclus depuis le 01/01/2019

*- Elle concerne **UNIQUEMENT** les entreprises de moins de 250 salariés*

- Pour les contrats visant un diplôme équivalent au plus au baccalauréat

Du 01/07/2020 au 28/02/2021, aide exceptionnelle de **5000€ pour un apprenti mineur** et de **8000€ pour un apprenti majeur** au lieu de 4125 € pour la première année d'exécution du contrat

2000 € maximum pour la deuxième année d'exécution du contrat

1200 € maximum pour la troisième année d'exécution du contrat

Cette aide est versée par l'ASP (Agence de service et de paiement) mensuellement avant le paiement de l'apprenti, à condition que la DSN soit correctement remplie.

Elle cesse d'être due en cas de rupture anticipée du contrat d'apprentissage (dès le mois suivant) ou en cas de suspension non rémunérée du contrat de travail.

Depuis le 01/01/2019 :

Le maître d'apprentissage doit être titulaire :

- au moins d'un diplôme correspondant à la finalité de la formation + 1 an d'expérience professionnelle

Ou

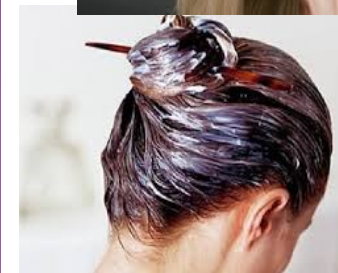
- d'une expérience minimum de 2 ans dans la formation visée

Nombre de personnes qualifiées responsables de la formation dans le salon (y compris l'employeur)	Nombre maxi d'apprentis préparant le niveau IV (Brevet professionnel)		Nombre maxi d'apprentis préparant le niveau V (CAP)
	ou	et	
1	1	1	1
4,5 ou 6	7,8 ou 9	10,11 ou 12	13,14 ou 15
3	4	5	6



COIFFURE

L'APPRENTISSAGE
Une Formation
Un Diplôme
Un Emploi



**JULES
LE
CESNE**
LYCEE DES METIERS



UFA

du Lycée des Métiers Jules Le Cesne
33 rue de Fleurus - 76600 Le Havre
Tel : 02 35 22 22 70

Courriel : ufa.lecesne@ac-rouen.fr

QU'EST CE QUE L'APPRENTISSAGE ?

L'Apprentissage est un véritable contrat de travail

En tant qu'apprenti(e), vous signez avec l'entreprise qui vous accueille, un contrat de travail à durée déterminée pouvant aller de 6 mois à 3 ans, appelé « contrat d'apprentissage ».

Il s'adresse à des jeunes de 16 à 29 ans ainsi que pour les jeunes de 15 ans sortant de 3ème.

Comme dans tout contrat de travail, une période d'essai est prévue.

Elle est de 45 jours à temps plein chez l'employeur.

D'autre part une relation très étroite est entretenue avec l'employeur, le jeune et l'UFA.

Vous bénéficiez d'un suivi individualisé, sous forme de visite en entreprise effectuée par les formateurs de l'UFA.

MC COUPE COULEUR

Durée : 1 an soit 400 heures de cours

Alternance : 2 jours de cours par semaine soit Mercredi et Jeudi.

Rémunération :

SMIC au 1er janvier 2020 : 1539,42€ brut pour 35 heures / semaine, soit 10,15 € / heure

Pour les contrats conclus à partir 1er janvier 2020 :

	De 15 ans à 17 ans	De 18 ans à 20 ans	De 21 ans à 26 ans
Mention Complémentaire	54 % 831,28€	66 % 1016,01€	78 % 1200,74€

CAP COIFFURE

Rémunération :

SMIC au 1er janvier 2020 : 1539,42€ brut pour 35 heures / semaine, soit 10,15 € / heure

Pour les contrats conclus à partir 1er janvier 2020 :

	De 15 ans à 17 ans	De 18 ans à 20 ans	De 21 ans à 26 ans
1ère année	29% 446,43€	45% 692,73€	57% 877,46€
2ème année	41% 631,16€	53% 815,89€	65% 1000,62€

Pour les jeunes de 26 à 29 ans : 100% du SMIC

Durée :

1ère année : 465 heures de cours

2ème année : 477 heures de cours

soit une moyenne de 15 heures par semaine (sur 31 semaines par an)

Alternance :

2 jours de cours par semaine (**hors vacances scolaires**)

- Lundi et Mardi : 2ème année
- Mercredi et Jeudi : 1ère année

Contenu :

* Matières générales : Lettres, Histoire Géographie, Sciences, Mathématiques, Anglais, Education Physique et Sportive

* Matières professionnelles : Travaux Pratiques, Technologie, Prévention Sécurité Environnement, Sciences appliquées, Gestion, Arts Appliqués

DES OUTILS PEDAGOGIQUES PERFORMANTS

Pour vous assurer une formation qui corresponde précisément aux critères d'exams et à la réalité de l'entreprise.

l'UFA Le Cesne est équipé de 4 Salons de Coiffure

BP COIFFURE

Rémunération :

SMIC au 1er janvier 2020 : 1539,42€ brut pour 35 heures / semaine, soit 10,15€ / heure

Pour les contrats conclus à partir 1er janvier 2020 :

	A partir de 15 ans	A partir de 18 ans	A partir de 21 ans
1ère année	57 % 877,46€	67 % 1031,41€	80 % 1231,53€
2ème année	67 % 1031,41€	77 % 1185,35€	80% 1231,53€

Pour les jeunes de 26 à 29 ans : 100% du SMIC

Durée :

1ère année : 510 heures de cours

2ème année : 450 heures de cours

soit une moyenne de 15 heures par semaine (sur 32 semaines en moyenne par an)

Alternance :

2 jours de cours par semaine (**hors vacances scolaires**) :

- Lundi et Mardi ou Mercredi et Jeudi

Contenu :

Travaux Pratiques, Technologie, Sciences Appliquées, Arts Appliqués, Gestion de l'entreprise, Expression française et Ouverture sur le Monde.